AVIS DE MOTION

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LA NOUVELLE-BEAUCE
MUNICIPALITÉ DE SCOTT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Scott, tenue au 1070, route du Président-Kennedy le 2 novembre 2026, à 19 h 30.

Sont présents:
Siège #1 - Marie-Ève Drolet
Siège #2 - Ghislain Lowe
Siège #3 - Jason Quirion
Siège #4 - Pierre-Luc Langevin
Siège #5 - Cynthia Vallée
Siège #6 - Scott Mitchell

Est / sont absents:

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Frédéric Vallières, maire. Madame Nadia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière, et Madame Linda Bissonnette, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, sont aussi présentes.

Il a été statué notamment ce qui suit :

AVIS DE MOTION EST DONNÉ par la conseillère Cynthia Vallée, qu'il y aura lors d'une prochaine séance, adoption du règlement 530-2026 relatif à l'autorisation de conclure une entente modificative au règlement numéro 43 et 119 relatif à l'entente concernant la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Marie.

CONSIDÉRANT QUE le Projet de règlement 530-2026 a été déposé et qu'une copie dudit règlement est remise à tous les membres du conseil et qu'une dispense de lecture est également déposé.

Copie certifiée conforme à Scott ce 3 novembre 2026.

Nadia Bisson,
Directrice générale et greffière-trésorière